

Communiqué de presse
17 Juillet 2015

Des mesures fortes pour soutenir le secteur Horeca

Le Conseil des ministres a approuvé en seconde lecture deux mesures pour l'horeca.

Les **flexi-jobs** permettront de faire appel plus facilement à du personnel supplémentaire. De plus, le personnel permanent à temps plein pourra travailler plus d'**heures supplémentaires** et le **brut sera égal au net**.

- **Création des flexijobs** : tout travailleur étant déjà occupé à au moins 4/5^{ème} temps dans le cadre d'un contrat de travail pourra prester dans le secteur Horeca à un tarif réduit : salaire net de minimum 9,5€/heure + 25% de cotisations ONSS.

Bart Tommelein, secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude sociale : *«Une personne qui travaille au moins à 4/5 pour un autre employeur peut facilement augmenter ses revenus dans l'horeca. Les employeurs peuvent appliquer un système simple : le salaire net plus 25% de cotisations ONSS sur ce salaire. Ce système permet de continuer à garantir la constitution des droits sociaux aussi pour les flexi-jobs.»*

- **Heures supplémentaires** :
 - *Tout travailleur à temps plein occupé dans l'Horeca pourra prester des heures supplémentaires à des conditions attractives, tant dans le chef de l'employeur que du travailleur* : les heures supplémentaires seront libératoires, c'est-à-dire rémunérées selon le principe du **brut = net** (ex. 14€ bruts/heure donneront 14€ nets dans la poche du travailleur). Il y a donc une absence de cotisations fiscales et parafiscales tant dans le chef de l'employeur que du travailleur.
 - *Augmentation du nombre d'heures supplémentaires* : de 180 à 360 heures et sur le plan du droit du travail de 143 à 250 heures.

Willy Borsus rappelle : *«Ce Gouvernement avait promis de soutenir le secteur horeca et on voit aujourd'hui qu'il tient une fois de plus ses promesses. Ce secteur représente 55.000 établissements, 120.000 travailleurs salariés et 40.000 travailleurs indépendants. Il est un secteur économique à part entière et une partie importante de la vie sociale. Il est donc capital de le protéger.»*